

Résolution

Afin d'améliorer de renforcer l'expression des adhérents dans le fonctionnement des instances fédérales, la présente résolution propose deux évolutions statutaires :

1/ **Une phase de concertation obligatoire** avec les militants et leurs représentants locaux interviendra avant toute proposition des instances concernant **les investitures fédérales et nationales** afin que soient pris en considération les équilibres géographiques, les parcours des postulants et leur représentativité, dans le respect de nos accords nationaux.

2/ **La fédération devra tenir les réunions du Conseil fédéral de manière alternée dans le nord et le sud du département** afin d'ouvrir au plus grand nombre ses débats et permettre l'expression de tous. En complément, pourront être utilement organisées de manière ponctuelle des réunions décentralisées du Bureau et du Conseil fédéral, dans les circonscriptions, pour dialoguer avec les représentants socialistes de ces territoires. De manière plus générale, la fédération devra veiller à l'équilibre géographique des événements qu'elle organise pour favoriser le militantisme de tous.

Michel LOUSSOUARN